

Casablanca, le 10 Janvier 2022

## NOTE D'INFORMATION

**Réf:** 002/MUP/22

Chères adhérentes, Chers adhérents,

Nous tenons à vous rappeler que la mise à jour de votre dossier administratif est obligatoire et doit être faite annuellement pour l'ensemble des bénéficiaires associés à votre adhésion :

- **Conjoint** : une attestation sur l'honneur doit être transmise annuellement à nos services avant le 31 Mars de chaque année. Par ce document l'adhérent atteste que son conjoint n'a aucun revenu salarial et ou professionnel et ne bénéficie d'aucune autre couverture médicale (formulaire disponible sur le site MUPRAS). Il est à noter qu'une attestation de non-imposition fiscale vous sera demandée lors de la 1ère déclaration de votre conjoint à nos services.  
Le conjoint disposant d'une autre couverture médicale peut toujours bénéficier de la MUPRAS en tant que couverture complémentaire ;
- **Conjoint immatriculé à la CNSS : (Anniversaire de 60 ans)** une attestation de non bénéfice AMO et non disposition des pensions retraites ;
- **Veuf(ve)** : une attestation de non remariage doit être fournie annuellement avant le 31 mars de chaque année ;
- **Enfant âgé de 21 à 26 ans révolus** : un certificat de scolarité et un certificat de célibat doivent être fournis avant le 31 mars de l'année en cours ;
- **Evènement (naissance, mariage, décès...)** : les justificatifs desdits évènements doivent être fournis à nos services pour mettre à jours la liste des bénéficiaires associés à votre adhésion ;
- **Changement de banque** : les nouvelles coordonnées bancaires (Adresse banque, RIB) doivent être communiquées sans délai à nos services ;
- **Nouvelles recrues** : un dossier médical (disponible au niveau de l'antenne Mupras au siège RAM) doit être renseigné pour valider l'adhésion à la Mutuelle.

Nous vous rappelons que le défaut de mise à jour du dossier administratif, dans les délais impartis, peut entraîner des retards dans le traitement de vos dossiers de remboursement et de vos demandes de prise en charge.

Tous les documents nécessaires pour compléter le dossier administratif sont consultables sur notre site [www.mupras.com](http://www.mupras.com).

Pour toute demande d'information concernant le dossier administratif, nos services restent joignables par mail : [contact@mupras.com](mailto:contact@mupras.com) ou [adhesion@mupras.com](mailto:adhesion@mupras.com).

